

Cycle de spécialisation en composition

Ouvert aux étudiants français et étrangers titulaires d'un diplôme de composition, désirant se spécialiser dans un domaine précis, en relation avec les enseignements proposés au conservatoire (instruments, chant, ensembles vocaux et instrumentaux, danse, théâtre), sans limite d'âge.

Modalités d'entrée

Première sélection sur dossier* et lettre de motivation adressée à la direction.

Puis concours d'entrée en fonction des places disponibles :

- présentation d'un dossier d'œuvres (partitions, enregistrements audio et/ou vidéo)
- entretien avec le jury.

** Le dossier doit comporter la liste et les copies de diplômes obtenus tant dans le domaine des études musicales que dans celui des études générales ou universitaires.*

Durée des études

- de 2 à 4 semestres pour passer le diplôme (en moyenne 18 heures de cours par semestre*)
- possibilité de ne rester qu'un semestre : une attestation sera délivrée à la sortie.

Les cours seront regroupés pour tous les étudiants et auront lieu sous forme de sessions dont les dates seront communiquées au plus tard au début du semestre.

À titre exceptionnel, il peut être accordé un congé d'un semestre maximum.

** 1^{er} semestre : octobre à février ; 2^e semestre : mars à juin*

Objectifs et contenus

Les études seront organisées sous forme de cours théoriques et pratiques en fonction du projet de l'étudiant.

Diplôme

Il sera délivré sur examen.

L'examen consistera en un programme de création d'œuvres de l'étudiant d'une durée de 30 min. présenté sous forme de concert, aboutissement du projet personnel de l'étudiant. Celui-ci en rédigera le texte de présentation, en relation avec l'objectif fixé lors de son admission dans le cycle.

Le jury sera constitué du directeur du Conservatoire ou de son représentant et de deux personnalités extérieures (compositeur, programmateur, critique...)

Intitulé : **Diplôme de spécialisation en composition de** (à préciser) **du Conservatoire de Strasbourg.**

Tarif

Les tarifs sont indiqués sur le site internet du Conservatoire et sont réactualisés chaque année au mois de juillet.

Le non paiement des droits d'inscription peut entraîner la radiation. En cas de difficulté, contacter la direction.